



PREMIER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ
(1^e D, 2^e D)

La première année (1^e D)

- est exclusivement ouverte aux élèves qui ont rencontré des difficultés dans leurs études primaires ou dont la scolarité a été perturbée et qui, âgés de 12 ans au moins au 31 décembre, ne sont pas titulaires du Certificat d'Etudes de Base,
- permet d'obtenir le Certificat d'Etudes de Base (CEB) par la réussite de l'épreuve externe commune,
- ouvre les portes d'une première année commune (1^e C) ou d'une 2^e année différenciée (2^e D).

La deuxième année (2^e D)

- est accessible aux jeunes qui ont terminé la première année différenciée et qui ne sont pas titulaires du Certificat d'Etudes de Base,
- vise à amener les élèves à la réussite du CEB (épreuve externe commune),
- permet l'accès, en cas d'obtention du CEB, à la 2^e S ou au deuxième degré (selon décision du conseil de classe si l'élève a plus de 16 ans) ou à l'enseignement en alternance (art. 45)
- permet l'accès, en cas de non obtention du CEB, à la 2^e S ou à l'enseignement en alternance (art. 45).

La **prise en charge** des élèves est assurée au minimum

- de **8h20 à 15h30**, lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de **8h20 à 12h** le mercredi

GRILLE - HORAIRE 2021-22

	1^e D	2^e D
Education musicale	-	2
Education physique	3	3
Education plastique	2	-
Formation de base en Mathématique	7	7
Etude du milieu	2	2
Formation de base en Français	10	10
Langue moderne I (Anglais)	2	2
Religion catholique	2	2
Sciences	2	2
Métiers de l'alimentation	2	2
Total :	32	32

Le premier degré se parcourt en 3 ans maximum.

(*) Selon les nécessités et en fonction des possibilités.